

Dossier de presse

Installation du 62es composteur partagé de Corse à Pieve

Mardi 15 juin 2021



Le SYVADEC, la commune de Pieve, la Communauté de communes Nebbiu Conca d'Oru, installent ce 15 juin 2021, un composteur partagé au cœur du village de Pieve.

Ces équipements de proximité, qui est le 1^{er} du territoire, permettra aux habitants de trier à la source leurs biodéchets. Tous les futurs utilisateurs de l'outil ont été conviés à cette installation. À cette occasion, ils seront formés à l'utilisation du composteur par un animateur du SYVADEC et les agents de la Communauté de communes. Ils recevront également un petit seau (autrement appelé bioseau) destiné au transport des déchets alimentaires entre leur domicile et le composteur ainsi qu'un guide pratique.

Les personnes absentes le jour J et qui souhaiteraient utiliser le composteur partagé, peuvent s'adresser à la Communauté de Communes Nebbiu Conca d'Oro pour obtenir le matériel et toutes les informations utiles.

LA POLITIQUE DU SYVADEC EN FAVEUR DES BIODÉCHETS

En collaboration avec les intercommunalités, le SYVADEC s'attache à favoriser le compostage partout et pour tous en Corse, en vue de détourner le plus possible les biodéchets de l'enfouissement.

Pour cela, il déploie un plan d'action régional comportant 4 volets :

- le plan compostage pour encourager à la réduction des biodéchets à la source ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires de Corse avec les dispositifs Ecoscola/ Ecoculleghju/ EcoLiceu ;
- la création de bioplateformes pour le traitement des biodéchets issus des collectes séparées effectuées par les intercommunalités.
- le plan biodéchets 2023 pour accompagner les intercommunalités dans l'atteinte des objectifs de généralisation du tri à la source des biodéchets, via l'élaboration d'un plan d'action en matière de gestion des biodéchets.

Un plan compostage en 3 axes pour développer le compostage de proximité

- Distribution de composteurs de jardin ou de balcon adaptés à l'habitat individuel (maisons, appartements). 370 rendez-vous de distribution ont eu lieu en 2020.
- Installation de composteurs partagés adaptés à l'habitat collectif dans les résidences quartiers et cœurs de villages.
- Formation des « habitants utilisateurs » lors de la remise ou de l'installation du matériel par les animateurs compostage du SYVADEC ou des intercommunalités.

EN CORSE, LE COMPOSTAGE SE PARTAGE

Aujourd'hui, les biodéchets représentent 1/4 de notre poubelle grise, soit 33 000 t de déchets qui pourraient être triés et facilement recyclés localement (*sources caractérisations syvadec 2020*).

Par ailleurs, d'ici au 1^{er} janvier 2023, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, en accord avec la Directive cadre déchets Européenne, prévoit une obligation de tri à la source des biodéchets.

C'est pourquoi le SYVADEC poursuit sa politique d'encouragement au compostage en déployant des solutions multiples et adaptées à chacun. Le compostage partagé en fait partie.

Particulièrement adapté aux habitats collectifs, urbains ou ruraux, il permet de réduire significativement la production d'ordures ménagères. Il favorise de plus, le développement de nouvelles habitudes, plus vertueuses.

Ainsi, les foyers qui utilisent le composteur partagé sont plus sensibles à une gestion responsable de leurs déchets alimentaires et s'impliquent davantage pour les trier et diminuer leurs ordures ménagères. Le déchet change de statut : il n'est plus vu comme une matière à éliminer mais comme une ressource. Grâce au compostage, les déchets alimentaires se transforment gratuitement en un compost de grande qualité.

Le compostage partagé contribue aussi à renforcer le lien social au sein des communautés. Ses utilisateurs se retrouvent autour d'un projet commun, propice aux échanges et rencontres.

A ce jour, 62 composteurs partagés ont été installés en Corse par le SYVADEC et les intercommunalités, avec le soutien financier de l'Ademe et de l'Office de l'Environnement de la Corse. Fin 2020, 23,7 % de la population corse était équipée d'une solution de compostage.

CHIFFRES-CLÉS 2020

- **34 440** composteurs et lombricomposteurs en Corse dont près de 26 000 ont été distribués par le SYVADEC
- **50** composteurs partagés installés sur tout le territoire corse
- **2** bioplateformes de compostage pour traiter les biodéchets issus des collectes séparatives des intercommunalités
- **23,7 %** des Corses disposent d'une solution de compostage, soit près d'1 habitant sur 4
- **25 %** de la poubelle constituée de biodéchets soit **99 kg/habitant/an** de restes alimentaires, d'aliments non consommés et de végétaux de jardin jetés à la poubelle par les Corses
- **3722 t** de biodéchets détournées de la poubelle grâce au compostage

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ : COMMENT ÇA MARCHE ?

Les usagers viennent déposer quotidiennement dans le composteur leurs déchets alimentaires et petits déchets verts à l'aide de leur bioseau (*restes et préparations de repas ; marc de café et filtres ; sachets de thé et d'infusion ; serviettes en papier, essuie-tout, mouchoirs ; fleurs fanées*).

Certains déchets sont interdits (*restes de viandes et poissons, produits laitiers, huiles, sacs plastique y compris les sacs compostables, litière animale, produits chimiques, médicaments, piles, cailloux, sable, charbon, cendres et mégots de cigarette*).



La plateforme de compostage partagé est composée de 3 bacs :

- le bac 1 réceptionne les biodéchets ;
- le bac 2 prend le relais lorsque le bac 1 est plein, c'est un bac de réserve ;
- le bac 3 contient de la matière sèche qui permet d'équilibrer le mélange du composteur.

Une personne référente, formée par la Communauté de Communes et le SYVADEC, veille au bon fonctionnement du composteur partagé. Elle s'assure de bien équilibrer le mélange afin que le processus de compostage se déroule dans de bonnes conditions. Elle est également habilitée à répondre aux questions des utilisateurs. Pour le composteur partagé de Pieve c'est un agent communal, qui remplira cette mission. Le compost produit sera ensuite utilisé pour l'entretien des espaces verts de la communes.

Le composteur partagé

- **TRAITE** près de 3 tonnes de biodéchets
- **RÉDUIT** les déchets de 34 foyers en moyenne
- **PRODUIT** un compost de qualité réutilisable directement sur place

GESTION DES DÉCHETS EN CORSE : QUI FAIT QUOI ?

L'Union européenne définit le cadre et les objectifs de la politique environnementale et de gestion durable des déchets pour ses pays membres.

L'État décline la politique européenne à l'échelle nationale. Il en fixe le cadre réglementaire et les grandes orientations.

La Collectivité de Corse, dans le cadre des prescriptions nationales, définit et planifie la politique globale de gestion des déchets dangereux, non dangereux, et du BTP. A ce titre, elle élabore notamment le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND), ainsi que le plan de prévention et de gestion des déchets dangereux (PPGD) et le plan BTP.

Les intercommunalités ont la responsabilité de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SYVADEC met en œuvre la politique de gestion des déchets définie au niveau régional et assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Les entreprises et administrations sont responsables de tous les déchets générés par leur activité jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. Cela concerne aussi les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public ; les produits usagés issus d'un travail pour un client, dès que celui-ci les lui confie.

Le SYVADEC

Le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires, pour assurer en leur nom le traitement et la valorisation des déchets ménagers de l'ensemble de la Corse. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est considérablement élargie au cadre plus vaste du développement durable. À côté de la gestion et du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi local. Il milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant le compostage et mène de nombreuses actions de prévention du tri et du gaspillage auprès du grand public.

Contact technique sur place :

Jean-Pierre Tolaïni, animateur compostage : 06.15.56.11.68

Contact Presse :

Mélanie Costantini-Nofares, chargée de communication : 07.76.58.95.80